

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Avis d'ouverture d'une consultation du public

Consultation du public portant sur la demande d'enregistrement de la société LAUNOY SAS pour l'augmentation en capacité d'une unité de méthanisation et la création d'un stockage déporté de digestat situés sur le territoire de la commune de LUSIGNY-SUR-BARSE

Pendant quatre semaines, **lundi 28 août 2023 à 9h00 au lundi 25 septembre 2023 à 12h00 inclus**, il est procédé à une consultation du public relative à la demande d'enregistrement de la société LAUNOY SAS pour l'augmentation en capacité d'une unité de méthanisation et la création d'un stockage déporté de digestat situés sur le territoire de la commune de LUSIGNY-SUR-BARSE.

Le dossier de demande d'enregistrement de la société SAS LAUNOY et un registre sont tenus à la disposition du public en mairie de LUSIGNY-SUR-BARSE aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est également accessible :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube : www.aube.gouv.fr, dans l'onglet « Publications » ;
- sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.57) ou par courriel pref-cp-launoy-lusigny@aube.gouv.fr.

Certains documents confidentiels relatifs à cette demande sont consultables uniquement en préfecture sur prise de rendez-vous. Les personnes intéressées doivent en faire la demande par courrier transmis à : pref-cp-launoy-lusigny@aube.gouv.fr.

Les observations formulées doivent être consignées sur le registre susmentionné ou être annexées à ce registre, si elles sont remises par écrit. Elles peuvent également être adressées par voie postale à la préfète de l'Aube – pôle de coordination interministérielle et de concertation publique – 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex ou par courriel à l'adresse : pref-cp-launoy-lusigny@aube.gouv.fr.

Toute observation reçue en dehors de la période de consultation ne sera pas prise en compte.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande est la préfète de l'Aube. Elle pourra prendre un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 512-7 du code de l'environnement, ou un arrêté de refus.